



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

**INFRASTRUCTURES EN ÉDUCATION :  
LES FRANCOPHONES ET LE NORD DU NOUVEAU-BRUNSWICK EXHORTENT À L'ÉQUITÉ**

**Edmundston, 1<sup>er</sup> décembre 2023** - La Fédération des conseils d'éducation du Nouveau-Brunswick ([FCÉNB](#)) déplore le fait que le gouvernement du Nouveau-Brunswick ne s'engage pas à respecter ses obligations constitutionnelles envers la minorité francophone. « J'ai peine à comprendre pourquoi certains décideurs, dans le gouvernement du Nouveau-Brunswick, demeurent récalcitrants envers le respect et l'application des droits constitutionnels des francophones », se questionne Mme Rousseau, présidente de la FCÉNB.

L'article 23 de la [Charte](#) et la jurisprudence afférente nous enseignent que le gouvernement provincial a, sans limiter, des obligations de réparer les injustices du passé et enrayer l'érosion de la minorité (construction de nouvelles écoles) et assurer qu'elles ne se répèteront plus dans le but d'assurer l'égalité des deux communautés linguistiques officielles, assurer que l'éducation en français soit d'une qualité exemplaire et desservir la communauté minoritaire en offrant un financement équitable et la dépense des fonds selon ses besoins.

L'éducation joue un rôle dominant quand vient le temps de maintenir la culture et la langue d'une minorité linguistique. « Si le secteur francophone du système scolaire continue de recevoir un sous-financement chronique au niveau des projets de nouvelles constructions, de projets mi-vie ou de réparations majeures, les parents risquent de sortir leurs enfants du système scolaire francophone pour les inscrire dans le système scolaire anglophone » soutient Mme Rousseau, présidente de la FCÉNB. L'optimisation de la réussite éducative, du mieux-être et la construction identitaire de nos élèves dans le secteur francophone dépend étroitement de la bonne expérience éducative qui leur sont offerts. « L'expérience éducative dépend étroitement de la qualité et de la disponibilité des infrastructures, des équipements et technologies ainsi que du personnel compétent », rappelle la présidente de la FCÉNB.

En août 2020, le rapport de la vérificatrice générale intitulé [Planification de l'infrastructure scolaire - Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et districts scolaires](#) soulignait que le budget alloué pour les projets d'amélioration des immobilisations était inférieur aux besoins de priorité « 1 » concernant la santé et la sécurité identifiés par les districts scolaires. L'état d'une école a une incidence directe sur la réussite des élèves. Le rapport soulignait que plus de 60 % des bâtiments scolaires avaient plus de 40 ans, quand Statistique Canada estime la durée de vie des bâtiments éducatifs à environ 40 ans, ce qui est en soi un indicateur des investissements requis.

« Nous avons beaucoup de difficultés à comprendre pourquoi, à la suite de l'annonce faite par le gouvernement, le 27 septembre 2023, qu'il a atteint un excédent budgétaire de 1 milliard, que nos projets majeurs déjà annoncés en 2018, dans le secteur francophone, ne peuvent pas reprendre le chantier », conclut Mme Rousseau, présidente de la FCÉNB.



*La Fédération des conseils d'éducation du Nouveau-Brunswick s'est donné comme mission que « Les conseils d'éducation francophones du Nouveau-Brunswick ont les conditions favorables pour gouverner avec succès les districts scolaires francophones du Nouveau-Brunswick. »*

Renseignements :  
David Couturier, directeur général  
506-838-4207  
[dg@fcbnb.ca](mailto:dg@fcbnb.ca)